NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

LES CONCEPTS DE VALORISATION

Niveau de Valorisation au sein de la Nouvelle Charte (Crédit de points)

I—LES STATUTS D'OFFICIELS

Licencié du club qui officie sans qualification spécifique — Pas de prise en compte au sein de la charte

Formation en ligne ou école d'arbitrage + *5 rencontres* → **Arbitre Club**

Formation en ligne + *5 rencontres* → **OTM Club**

Arbitre Club / **OTM Club** — Après 10 rencontres 5 points par Officiel Club

Examen d'arbitre départemental → **Arbitre Diplômé**
Départemental, Régional, CF, HN

Formation en ligne + *observation* → **OTM Diplômé**
Officiant sur le championnat de France seniors et Haut-niveau

Arbitre Diplômé / **OTM Diplômé** — 1 point par rencontre + 0,25 pts au delà de 10 rencontres

II—LES AUTRES ACTIONS VALORISEES

Le parrainage d'un officiel débutant	Au-delà de 5 rencontres + O,25 pts par désignation
Le tutorat d'un officiel potentiel	+ O,25 pts par désignation maximum de 10 rencontres
L'école d'arbitrage *(niveau 2)*	10 points
Le formateur labellisé FFBB	5 points / formateur
La réussite à l'examen d'arbitre départemental	5 points / officiel
La fidélité de l'officiel au sein du club *(5 saisons minimum)*	5 points / officiel

CRO – LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

Informations complémentaires : Consultez la page dédiée http://www.liguebasket.com

NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

LES CONCEPTS D'ENGAGEMENTS

Niveau d'engagement au sein de la Nouvelle Charte (Débit de points)

I—LES ENGAGEMENTS LIES AUX ARBITRES

Equipe engagée en championnat départemental jeune ou senior *(Sauf 1ère division)*	**Désignations d'arbitres Facultatives = Pas de débit de point**
Equipe engagée en championnat national *(seniors et jeunes), régional (seniors et jeunes) ou en 1ère division* départemental senior	**Désignations d'arbitres Obligatoires = Débit de 40 points/équipe**

II—LES ENGAGEMENTS LIES AUX OTM

Equipe engagée en championnat départemental *(seniors et jeunes)*, régional *(seniors et jeunes)* ou national jeunes	**Désignations d'OTM Facultatives = Pas de débit de point**
Equipe engagée en championnat national seniors uniquement	**Désignations d'OTM Obligatoires = Débit de 20 points/équipe**

Comptabilisation distincte du solde des points liés aux arbitres de ceux liés aux OTM

III—LA COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS

Si le solde de points du club est <u>positif</u>	**Transformation en crédit de *Points Passions Club***
Si le solde de points du club est <u>nul</u>	**Pas de « Bonus ni de Malus »**
Si le solde de points du club est <u>négatif</u>	**Pénalité *(d'au minimum 100€)* proportionnelle au débit du club et au niveau de son équipe première**

CRO – LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

<u>Informations complémentaires</u> : Consultez la page dédiée http://www.liguebasket.com